



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES PROPRIÉTAIRES DU LOTISSEMENT DU HOUSSEAU

Siège : Mairie de Carquefou

Adresse postale : 2, place des Tennis

44470 CARQUEFOU

<http://asa-housseau.fr>

contact@asa-housseau.fr

Réunion de bureau du 7 Octobre 2019

Extrait des délibérations

Présents ou représentés: D Chauveau / E Le Goff / M Le Goff / B Metreau / D Moiron / J Monin / A Pignerol / O Ragusa / R Basset / G Bertrand

Absent : F. Bollore

Objet :

Le bureau s'est réuni le 7/10/2019 et a délibéré sur le point suivant :

- Abattage d'arbres suite au vote du PLUm d'Avril 2019

Extrait des délibérations

Abattage des arbres sur le Housseau ; Informations à nos résidents

Lors du vote du PLUm, en Avril dernier, une protection spécifique pour notre résidence a été mise en œuvre sous la forme d'un espace paysager à protéger (EPP) ou à créer.

Jusqu'à présent, et conformément à notre cahier des charges et à notre règlement, tout résident devait demander l'autorisation au bureau de l'ASA pour abattre un arbre.

Désormais, tout abattage devra être confirmé par la Direction du cadre de vie et de l'Environnement de la Mairie de Carquefou, qui se déplacera afin de donner l'accord.

Vous pourrez toutefois toujours nous interroger au préalable, et nous tenir informés.

Bien cordialement à vous tous

D. MOIRON

Président de l'ASA

NB : définition d'un « arbre » selon le PLUm

« Plante ligneuse ayant un tronc de 30 cm minimum de circonférence à 1 mètre du sol ou une hauteur de 7 mètres minimum (soit > à 9,5 cm de diamètre) »

Cette délibération a été votée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, sans vote contre ni abstention

Diffusion :

- Mairie de Carquefou
- Blog de l'ASA + copie « papier » aux non abonnés blog